Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
Publié le
ID : 064-216404319-20240125-A2024_S01_D05-DE

DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE D'OS-MARSILLON

A 2024/S01/D05

Séance du jeudi 25 janvier2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq janvier à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Sandra BAQUÉ, Vanessa DONNAY, Mireille JOUBERT, Nelly BREIL, Anne-Marie TRINQUIER, MM. Jean-Jacques ARREGLE, Didier ALVAREZ, Serge ARRIEULA, Raymond FINANA, Jacques BRUNO, Stéphane ESCAMES, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absent excusé : M. Edouard de GRANGE.

Mme Sandra BAQUÉ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'en application de l'article L162-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) la Commune peut jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

Vu les crédits de 406 103,24 €, hors compte 16 et opérations d'ordre, prévus en section d'investissement de l'exercice précédent,

Vu le besoin de crédits nouveaux avant le vote du budget primitif 2024,

- AUTORISE le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite de 25 % des crédits d'investissement hors compte 16 et opérations d'ordre pour les opérations et montants suivants :

1) Opération n° 35 Nouvelle Ecole montant 8 800 €

Ces dépenses seront reprises sur le budget primitif de l'exercice 2024.

- TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et au Receveur Municipal.

Conseillers en exercice :	15
Membres présents :	14
Vote pour :	14
Vote contre :	00
Abstention :	00

Date de convocation : 19 janvier 2024
Affichage le 25 janvier 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jérôme TOULOUSE

MAIRIE DE OS-MARSILLON (Pyrénées-Atlantiques)